



Dans le cadre d'un **contrat d'apprentissage**, l'apprenti est obligatoirement suivi dans ses activités par un tuteur, dénommé « Maître d'apprentissage ».

La loi impose également la désignation d'un "tuteur" pour chaque salarié en **contrat de professionnalisation** (Articles D6325-6 et suivants du code du travail, modifié par Décret n°2014-969 du 22 août 2014).

L'employeur a obligation de laisser le temps nécessaire au tuteur pour exercer ses fonctions et se former.

Contexte

Dans le cadre du plan de transformation de l'apprentissage du 9 février 2018 (mesure 18) et de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, le ministère du Travail a créé la certification relative aux compétences de **maître d'apprentissage/tuteur** (journal officiel du 26 décembre 2018).

Cette certification comporte un double enjeu : réduire les décrochages des **apprentis-alternants** par un accompagnement renforcé et permettre la reconnaissance des compétences des **maîtres d'apprentissage/tuteurs** par la certification.

Objectifs de la formation



- Définir la fonction et les enjeux d'accueil de stagiaire ou d'apprenti
- Elaborer des outils associés à la fonction d'accueil
- Savoir accompagner la découverte et le repérage du stagiaire ou apprenti au sein d'une organisation complexe
- Savoir engager la fonction de transmission par la mise en situation de travail et mener un entretien réflexif
- Formaliser le processus d'évaluation
- Analyser sa pratique en situation de transfert de compétences

Les Blocs de compétences (BC) :

- **BC 1** : Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant
- **BC 2** : Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle
- **BC 3** : Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages

Programme : Formation socle = 4 jours (4 x 6h) + 1 heure

de certification par candidat / **option + 1 heure** de jury blanc par candidat



- **JOUR 1 : Réussir l'accueil et l'intégration** : notions de compétences et aptitude, statut et fonctions ; savoir encourager et motiver (contribue au BC1)
- **JOUR 2 : Comprendre le cadre juridique** : clarifier le rôle du tuteur/maître d'apprentissage et ses responsabilités (contribue aux BC1 et BC2)
- **JOUR 3 : Organiser un parcours de professionnalisation** : construire le parcours, gérer l'alternance, déterminer des objectifs (contribue aux BC2 et BC3)
- **JOUR 4 : Evaluer l'apprentissage et la progression** : transmission, évaluation, attentes réciproques (alternant/institution/établissement de formation) (contribue aux BC2 et BC3)
- **Certification par un jury de 2 membres certifié par la DREETS : Evaluer les compétences acquises**
- **OPTION : Jury blanc en conditions d'examen : Préparer le candidat à l'épreuve de certification**

Inscription

- par mail à formationcontinue@eests.org
- en venant retirer un dossier d'inscription directement sur les sites. Dossier à renvoyer par voie postale sur le site choisi, en mentionnant « Service Formation Continue ».

Informations complémentaires



Durée / Dates

Durée :

- ✓ 4 jours, soit 24 heures
- ✓ 1 h de jury de certification / candidat

OPTION : + 1 h / candidat (jury blanc)

Dates formation socle :

- ✓ Dates à déterminer en 2023
- ✓ Certification : date à déterminer

OPTION jury blanc : date à déterminer

Programme adaptable en distanciel et ajustable en fonction des besoins.



Lieux

Formation sur site employeur
Possibilité de réaliser la formation sur un site de l'EESTS



Public

Cette formation s'adresse à tout professionnel du secteur social ou médicosocial :

- accompagnant un ou des apprenti(s)/alternant(s) et souhaitant approfondir ses compétences en vue d'obtenir la certification ;
- ayant pour projet professionnel de devenir maître d'apprentissage/tuteur ;
- **soit** justifiant du certificat de compétences en entreprise (CCE) « Exercer le rôle de tuteur en entreprise » porté par l'assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie - CCI France (fiche n°9 inscrite au répertoire spécifique) et souhaitant approfondir ses compétences en vue d'obtenir la certification maître d'apprentissage / tuteur.



Prérequis

- Avoir une connaissance générale du fonctionnement de l'établissement employeur.
- Avoir envie et le goût de transmettre ses compétences.
- Dans le cas d'un **contrat d'apprentissage** :
 - ✓ **soit** posséder un diplôme ou un titre relevant du domaine professionnel correspondant à la finalité du diplôme ou du titre préparé par l'apprenti et justifier de deux années d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre préparé ;
 - ✓ **soit** posséder trois années d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre préparé.
- Dans le cas d'un **contrat de professionnalisation** : justifier d'une expérience professionnelle de deux ans minimum dans la qualification en rapport avec l'objectif de professionnalisation visé.



Modalités d'accès

Après entretien de validation des prérequis, l'inscription se fait auprès de l'EESTS Lille sur le site www.eests.org
 Demande par mail à formationcontinue@eests.org ou contact téléphonique au 03.20.93.23.32.



Méthodes pédagogiques mobilisées

- Apports théoriques, pratiques, méthodologiques et conceptuels
- Jeux de rôles, simulations d'entretiens, exercices pédagogiques
- Exercices pratiques et regards croisés
- Etudes de cas concrets (formulation d'objectifs, évaluations...)
- Accompagnement à l'écriture du dossier « Parcours professionnel » à présenter lors de l'oral de certification
- Jury blanc en conditions d'examen (optionnel)



Modalités d'évaluation et validation

- Entretien oral de 40 minutes sur la base du dossier « Parcours professionnel » retraçant les grandes lignes du parcours professionnel et présentant 2 situations en lien avec le DC 3
- L'entretien porte sur l'une des 2 situations décrites, au choix du jury

Débouchés

Occuper la fonction de maître d'apprentissage/tuteur.



Accessibilité

Accessibilité des locaux aux personnes en situation de handicap moteur et sensoriel (ascenseur, ergonomie des salles, boucle audio-magnétique pour les sourds et mal entendant, plan de circulation et d'accès en niveau 0, guidage braille et audio guidage, mise aux normes PMR des salles de cours et des toilettes, etc...)

En cas de besoins spécifiques, nous en informer (formationcontinue@eests.org) la demande sera transmise au référent handicap.



Voie d'accès

Formation continue



Intervenants

Les intervenants qui accompagnent et encadrent les étudiants.es/stagiaires sont des professionnels issus du champ de l'éducation spécialisée, de l'action sociale et médicosociale, des travailleurs sociaux en exercice et des cadres pédagogiques de notre centre de formation.

Chaque formateur détient des savoir-faire issus de ses expériences de terrain et des compétences qu'il mobilise au service de l'accompagnement des étudiants.es /stagiaires.



Contact

formationcontinue@eests.org



Coût

Devis sur demande